

CNRD 2024-2025

Libérer et refonder la France (1943-1945)

L. ARNAUD

Collège Jean Rebier Isle

Libérer et refonder la France (1943-1945)

-Programme Terminale tronc commun BO N°8 du 25 juillet 2019

Thème 1 chapitre 3 La Seconde Guerre mondiale

-Programme Terminale technologique BO N°8 du 25 juillet 2019

Thème 1 Totalitarismes et Seconde Guerre mondiale

-Programme 3^{ème} BO n°31 du 30 juillet 2020

Thème 1 L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement.

La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.

Thème 3 : Françaises et Français dans une République repensée

1944-1947 : Refonder la République, redéfinir la démocratie

Libérer et refonder la France (1943-1945)

Proposition pour la préparation de l'épreuve de rédaction d'un devoir individuel (2h) pour les classes de 3^{ème}

- Quelle insertion dans le cours sur la France dans la Seconde Guerre mondiale et dans « Refonder la République.... » à traiter à la suite ?
- Sélection d'exemples pour la mise en œuvre
- Proposition d'activités

Libérer et refonder la France (1943-1945)

-Montrer quels sont les enjeux de la libération de la France.

- Le point de bascule en 1943 : la constitution de la France combattante
- Une libération par les Alliés dans laquelle la France combattante veut avoir une place.
- L'esprit de liberté, aspiration commune de la période pour tous les acteurs. La liberté comme fondement d'une refondation républicaine et démocratique (cf Vincent Duclert).

Des thématiques connues mais vues sous un prisme différent, génèse des réalisations au lendemain de la guerre.

Proposition en classe de 3^{ème} :

La France durant la Seconde Guerre mondiale : un pays défait et occupé

1. La défaite de 1940

A quelle situation la défaite de 1940 donne-t-elle naissance ?

2. La naissance des mouvements de résistance dès 1940

Comment naissent des mouvements qui refusent la situation née de l'armistice ? (De Gaulle et les premiers résistants)

3. Les politiques menées par Vichy (1940-1944)

Quelles sont les politiques menées par le régime de Vichy ? En quoi traduisent-elles une collaboration active avec l'Allemagne nazie ?

4. La libération du territoire national (1943-1945)

Comment la France combattante s'organise-t-elle et quelles actions mène-t-elle pour libérer la France ?

Conclusion

Proposition en classe de 3^{ème} :

Thème 3 : Françaises et Français dans une République repensée

1944-1947 : Refonder la République, redéfinir la démocratie

« En France, la Libération autorise la restauration de la légalité républicaine dans une dynamique de refondation. La République intègre politiquement les femmes. L'important programme de réformes du Conseil national de la Résistance prolonge et complète celui du Front Populaire, il élargit la démocratie dans un sens social. » BO n°31 du 30 juillet 2020, p. 84

I. La refondation républicaine

II. Un projet de société issu du CNR

Proposition en classe de 3^{ème} : le cours sur la 2de GM

4. La libération du territoire national (1943-1945)

a. L'unification de la Résistance dans un projet républicain

-la création du CNR portée par Jean Moulin

⇒ Légitimité de de Gaulle, France combattante et GPRF (3 juin 1944)

b. Les unités de la France combattante dans la libération des territoires

-carte : actions des FFI et FFL (débarquements)

-Etude d'actions de résistants limousins et/ou

-Etude d'une unité militaire FFL (Afrique du Nord, Italie, France, Allemagne)

⇒ Bilan très lourd des combats et nombreuses victimes civiles (Oradour sur Glane)

c. La souveraineté retrouvée

-Le camp des vainqueurs

-Le contrôle du territoire de la République

la prise de fonction d'un commissaire de la République : Michel Debré

4. La libération du territoire national (1943-1945)

a. L'unification de la Résistance dans un projet républicain

Doc.1 : La fondation du Conseil national de la Résistance (CNR) racontée par Claire Andrieu historienne. <https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation/lespace-enseignants-mission-liberation>

« C'est dans une pièce d'un appartement du 6^e arrondissement de Paris (48, rue du Four), qu'il tint sa première séance. [...] « *Ce n'est pas sans difficultés que je suis parvenu à constituer et à réunir le Conseil de la Résistance* », écrit Rex, *alias* Jean Moulin, dans son rapport du 4 juin adressé à André Philip, commissaire à l'Intérieur du Comité National Français [basé à Londres]. Il poursuit : « *Je passe sur les difficultés matérielles d'une réunion de dix-sept membres recherchés ou au moins surveillés par la police et la Gestapo. J'ai la satisfaction de pouvoir vous dire que non seulement tous les membres étaient présents à la réunion, mais celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère patriotique et de dignité que je me dois de souligner.* » Une discussion s'élève : les communistes hésitent à choisir [comme chef unique] de Gaulle ou le général Giraud, qui a été nommé par les Alliés à la tête de l'Algérie libérée. Le ton monte et Jean Moulin doit demander aux participants de parler plus bas. Les opposants acceptent finalement que la motion place Giraud sous l'autorité de De Gaulle [...]. Par la création du CNR, la jonction - déjà réalisée dans la pratique - entre la Résistance intérieure et la Résistance extérieure devient organique. »

Doc.2 : Télégramme adressé à l'Etat-major particulier du Général de Gaulle et au BCRA (Bureau central de renseignements et d'action) section A/M (action militaire) de la France libre à Londres. Archives nationales cote AG/3(2)/400

218

FRANCE COMBATTANTE - E.M.P. du Général de GAULLE - B.C.R.A.
Section "A/M"

Date : 29.5.43 de : REX A 890 No : 3 Z.O.
Arrivé le : 2.6.43 (code : F.F.C.) (via : LIEPPEY)

conseil résistance s'est réuni 25 mai sous ma présidence.- COMBAT - FRANCO TIREUR -
LIBERATION ZONE SUD - FRONT NATIONAL - CEUX DE LA LIBERATION - CEUX DE LA RESIS-
TANCE - O.C.M. - LIBERATION ZONE NORD.- ALLIANCE DEMOCRATIQUE - FEDERATION
REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE POPULAIRE - RADICAUX SOCIALISTES - SOCIALISTES S.F.I.O.-
COMMUNISTES C.G.T. - SYNDICATS CHRETIENS représentés.- ne pas commettre erreur
dans énumération qui doit être conforme indications ci-dessus.- vous rappelle
très secrètement noms de certains membres.-

à suivre

Destinataires :

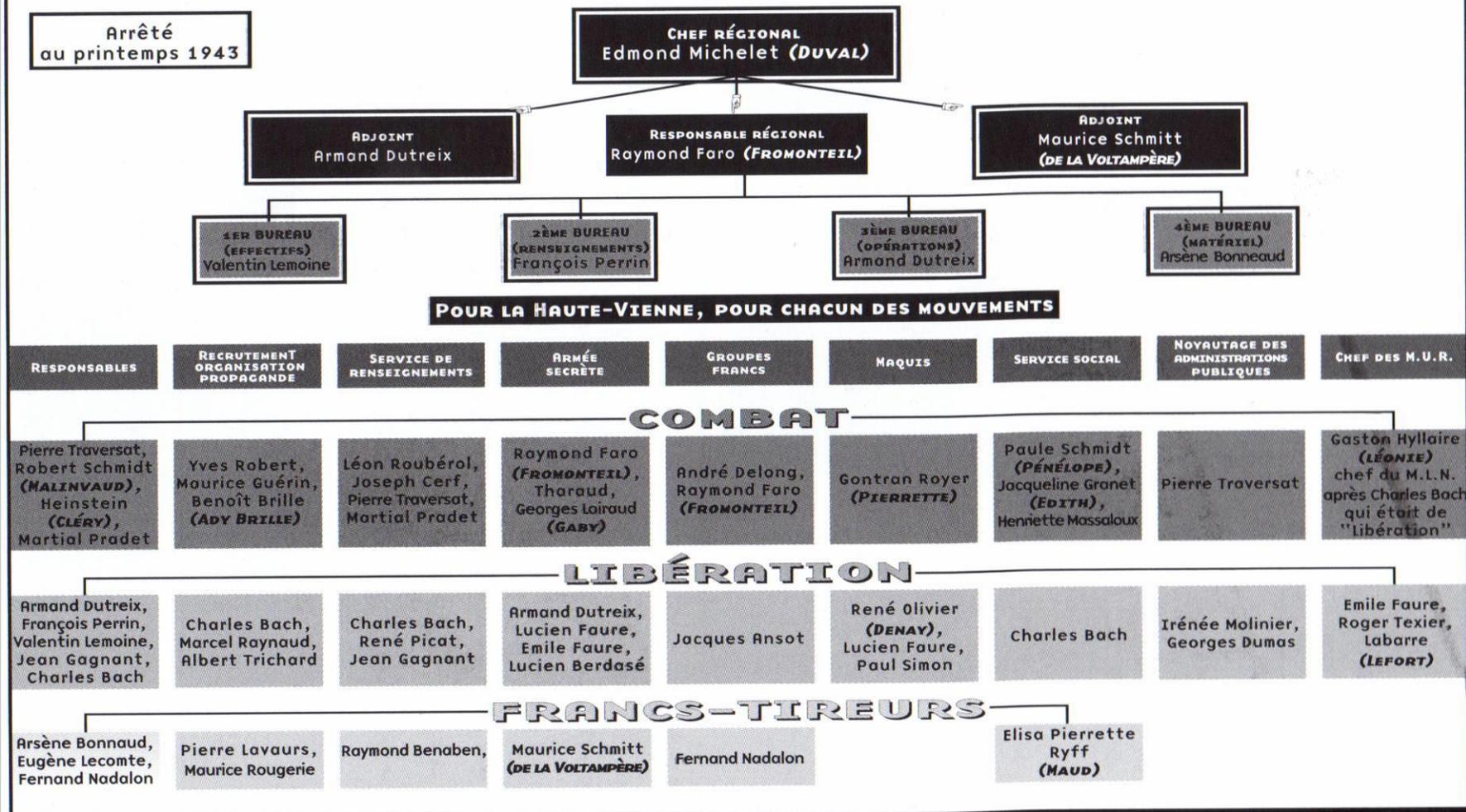
3^{ème} Histoire La première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR)

Avec les éléments ci-dessous, répond aux questions suivantes.

1. Qui est à l'initiative de la première réunion du Conseil national de la Résistance ? Dans le texte et le télégramme, entoure en rouge son nom et son pseudonyme.
2. Où et quand a lieu cette réunion ?
3. Pourquoi est-ce une réunion clandestine ?
4. Dans le télégramme, souligne en bleu les huit mouvements de résistance présents.
5. D'après toi, à quoi correspondent les autres noms mentionnés dans le télégramme ?
6. Avec le texte, quelle décision est adoptée lors de cette réunion ?

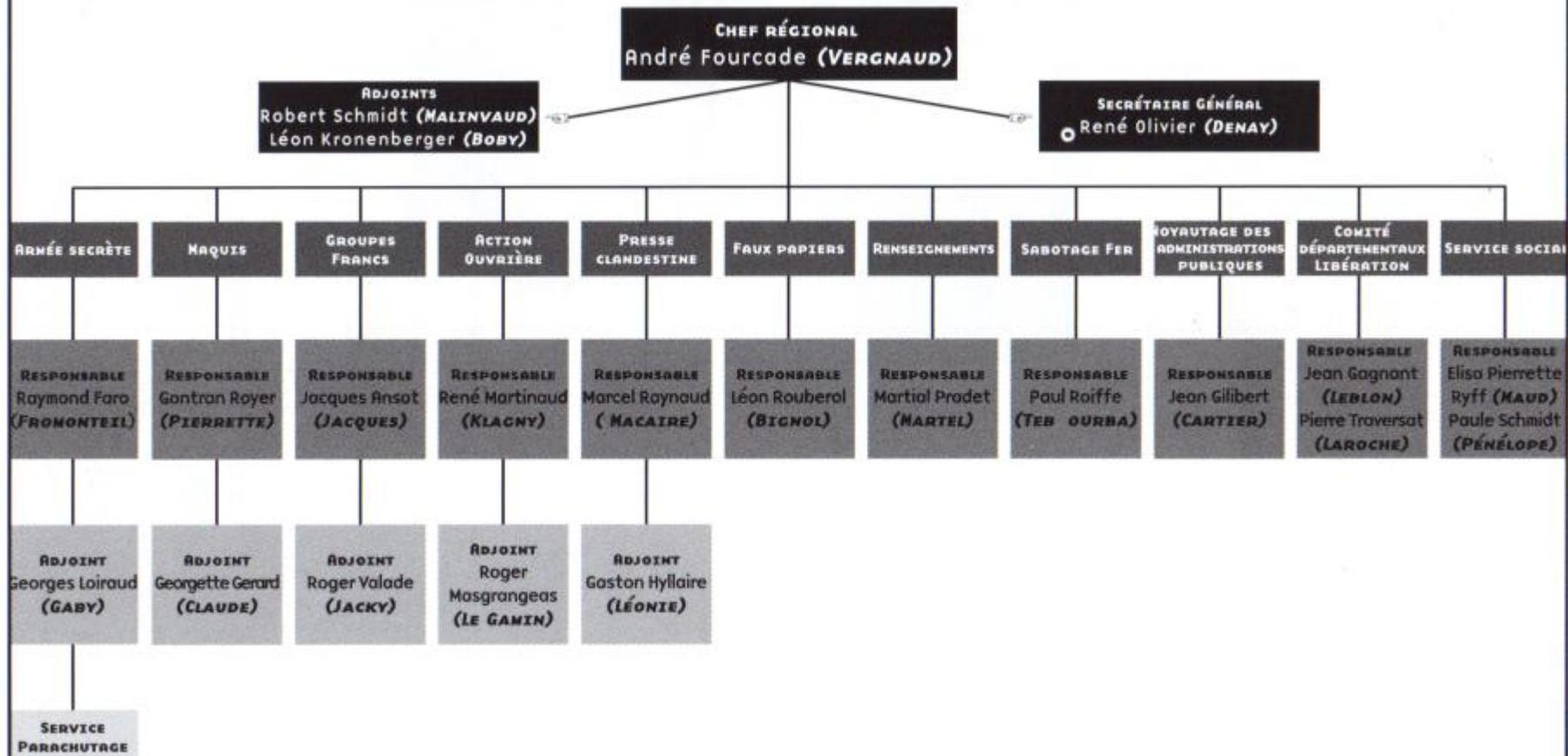
ORGANIGRAMME DES MOUVEMENTS UNIS DE LA RÉSISTANCE RÉGION 5 (LIMOGES)

Arrêté
au printemps 1943



JANVIER 1943

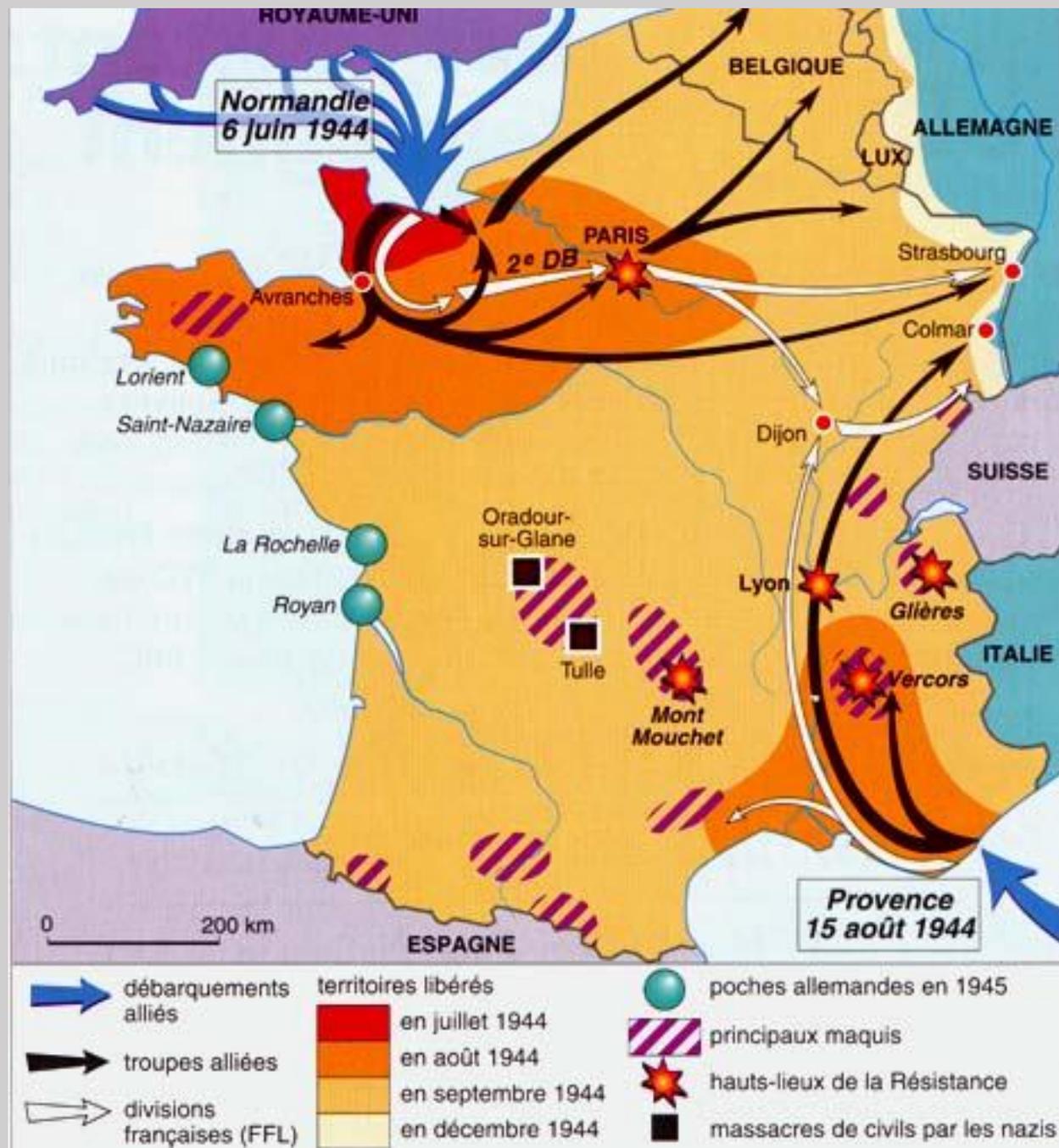
ORGANIGRAMME DES MOUVEMENTS UNIS DE LA RÉSISTANCE RÉGION 5 (LIMOGES)



JUILLET 1943

b. Les unités de la France combattante dans la libération des territoires

-Rappel : les deux débarquements de l'été 1944 : des opérations menées par les Anglo-Américains. Quelle participation des forces françaises à la libération du territoire ?



La libération de la France : juin-décembre 1944

-**Etude d'actions de résistants limousins** : Pasteau Ph. (Dir.) « 1944 : des événements de la Libération en Haute-Vienne », Lavauzelle, 2024

Identifier les acteurs, les lieux, les dates ; faire le récit de l'évènement.

-L'attaque d'un train à Oradour sur Vayres, Nicolas Lestieux p. 63-67

-La bataille du Mont Gargan, Pascal Plas, p. 69-72

-La libération de Limoges, Pascal plas p. 107-109

-Mise en œuvre possible : **présenter un récit des événements à l'oral en 180 secondes**
(cadre imposé, nombre de documents, source des images)

-Compétences/capacités

Travail de groupe (collège en AP ou Lycée) ; Utilisation des ressources numériques (recherche et source) ; Rédiger ; S'exprimer à l'oral

Contextualiser (lycée): Identifier les contraintes et les ressources d'un événement, d'un contexte historique ; Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.



Georges Guingouin saluant sur la place d'armes à Limoges en septembre 1944.

©Ville de Limoges/Musée de la Résistance de Limoges

<https://collections-resistance.limoges.fr/fr/notice/989-1207-1-photographie-a2549271-4a1d-47b2-9b0a-2516c5c4a8ee>

Notice du Musée de la Résistance de Limoges sur Maurice Andrieux

https://resistance.limoges.fr/sites/musee_de_la_resistance/files/Figures%20de%20la%20r%C3%A9sistance_Andrieux%20HD%20ok.pdf

Recherche sur le régiment de marche : Corrèze-Limousin, intégré à la 1^{er} Armée

Maurice Andrieux (1925- 2020)

Fils de paysan né le 8 décembre 1925 à Gorre (Haute-Vienne), Maurice Andrieux est un pur produit de l'école de la Troisième République. Après son certificat d'études primaires, il obtint son brevet des collèges pour intégrer par la suite l'école de droit de Limoges alors rattachée à l'université de Poitiers. Durant cette période, il manifesta dans un cercle rapproché son opposition au régime de Vichy. Discrètement contacté, il fut sollicité pour participer à la fabrication clandestine de tracts contre l'occupant. Ce fut ainsi qu'entre 1943-1944, sous la conduite de son cousin, Louis Aymard, directeur de l'école Pigier à Limoges, il participa à l'impression illégale de tracts puis abandonna ses études de droit pour entrer à l'été 1944 dans les Forces Françaises Intérieures (FFI). Il fut sous les ordres du Commandant Lathière de l'Armée Secrète du 10 juillet au 21 août 1944.

Au cours de la libération de Limoges, il participa à de nombreux et violents accrochages. En octobre 1944, Maurice Andrieux souscrivit un engagement volontaire pour la durée de la guerre au sein du Régiment de Marche Corrèze-Limousin (RMCL) qui fut intégré par la suite au 9^e Zouave de la 1^{ère} Armée du général de Tassigny. Il prit part à de nombreux combats (prise du fort du Salbert, libération de Thann, de Colmar etc). Avec son unité il franchit le Rhin et participa à la campagne d'Allemagne jusqu'à Bregenz, sur les bords du lac de Constance en Autriche ainsi qu'à l'occupation du territoire allemand jusqu'en décembre 1945, date de sa démobilisation.



-Etude des combats d'une unité militaire (2^{ème} DB – 1^{ère} armée française – 3^{ème} DIA)

Les combats des armées françaises en 1944-1945

<https://rhin-et-danube.fr/wordpress/?p=213>

Avec le document ci-dessous, répond aux questions suivantes :

1. Quelle est la première ville de métropole libérée par la 1^{ère} armée ? A quelle date ? Suite à quel évènement ?
2. Sur quel théâtre d'opération combat le CEF ?
3. Quelle unité militaire a libéré Paris ?
4. Selon le document, quelle grande ville française est libérée en dernier ? A quelle date ?
5. Où combattent la 1^{ère} armée et la 2^{ème} DB à la fin de la guerre ?

Légende :

- marron : CEF corps expéditionnaire français, Gral Juin
- rouge ; 2^{ème} division blindée, Gral Leclerc
- bleu : 1^{ère} armée, Gral de Lattre de Tassigny





Dossier Lumni **Libérer et refonder la France (1943-1945)**

<https://enseignants.lumni.fr/parcours/1385/cnrd-liberer-et-refonder-la-france-1943-1945.html>

L'implication des troupes coloniales françaises

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000258/les-gومiers-marocains-au-combat-devant-belfort.html>

Les combats dans l'Est de la France durent plusieurs semaines, dont deux mois pour le siège devant Belfort. Plusieurs compagnies d'Afrique y participent, dont des légionnaires français et des gومiers du Maroc. Envoyée en renfort face à une vive résistance allemande, La lère Armée française (général de Lattre de Tassigny) effectue une percée vers le Sud à partir du 15 novembre et prend alors la direction de Belfort. Le 19, la 2ème Division marocaine pénètre dans les faubourgs de la ville, puis le 20, dans la ville même. Les combats de rue durent plusieurs jours. Ce document fait partie des actualités cinématographiques diffusées du 5 septembre 1944 au 28 décembre 1944 sous le label "France Libre Actualités ».

c. La souveraineté retrouvée



Charles de Gaulle,
président du GPRF
(depuis le 3 juin 1944)
descend les Champs
Élysées dans Paris
libéré le 26 août 1944.

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i18339670/traversee-de-paris-a-pied-par-le-general-de-gaulle-acclame-par-la-foule-le-26-aout-1944>

Le général américain Spaatz, le général de Lattre de Tassigny et le général russe Sousloparov à Berlin, 8 mai 1945 pour signer la capitulation allemande.

<https://www.france-libre.net/reims-8-mai-1945/>





Le général Leclerc paraphe l'acte de capitulation japonais à bord du "Missouri",
2 septembre 1945. Source : Australian War Memorial
<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/la-fin-de-la-guerre-du-pacifique>

-Le contrôle du territoire de la République

Michel Debré, commissaire de la République pour la région d'Angers (10 août 1944 - 8 avril 1945)

Ainsi Michel Debré évoque-t-il dans ses Mémoires, les instants décisifs qui précédèrent sa prise de pouvoir à Angers. Malgré les conditions hasardeuses de l'entreprise – il est seul, sans appui militaire ni civil –, sa détermination est totale : « mon objectif est clair : le général américain qui entrera dans Angers doit me trouver dans le bureau du préfet ». La réalité dépasse ses espérances : les policiers qui gardent l'entrée s'effacent devant la carte barrée de tricolore du Conseil d'État. [...] Le préfet, Charles Donati, n'oppose aucune résistance. « Monsieur », lui dit Debré, je viens prendre, au nom du gouvernement du Général de Gaulle, mes fonctions de Commissaire de la République. Je m'installe donc à votre place. Je vous précise qu'aucune poursuite n'est envisagée à votre égard. Des hommes ont collaboré avec l'ennemi. D'autres ont servi sans collaborer. Vous êtes de ceux-ci. Vos fonctions cessent immédiatement, mais vous êtes libre ». Le face à face est bref autant que chargé d'émotion : « Un instant il me regarde puis, faisant des yeux le tour de la pièce et me montrant son bureau, il répond qu'il attendait quelqu'un de ma sorte ». [...] Quarante ans plus tard, lorsque, rédigeant ses « Mémoires », Michel Debré revisite ces heures inoubliables, sa fierté, mêlée de surprise et d'exaltation contenue, est toujours sensible : « il n'est pas encore huit heures du soir, ce 10 août 1944. Je commande la Préfecture, et je suis devenu l'État ».

Verry, Élisabeth. « Au nom de la France : Michel Debré, commissaire de la République pour la région d'Angers (10 août 1944 - 8 avril 1945) ». *Les préfets de Maine-et-Loire*, édité par Jean-Luc Marais, Presses universitaires de Rennes, 2000, <https://doi.org/10.4000/books.pur.16475>.

Proposition en classe de 3^{ème} :

Thème 3 : Françaises et Français dans une République repensée

1944-1947 : Refonder la République, redéfinir la démocratie

Des mesures dans l'urgence de la libération et à court et moyen terme.

I. La refondation républicaine

-Restaurer la légalité (ordonnance du 9 août 1944) et réconcilier (justice)

-Restaurer les droits (presse, opinion etc.)

-Refonder le lien avec la nation (nouvelles institutions , suffrage universel, débats)

⇒ une république démocratique

mais résurgences des questions coloniales et répressions dès 1945.

II. Un projet de société issu du CNR

-L'intervention de l'Etat dans l'économie pour la reconstruction et l'indépendance

-La mise en place d'un Etat providence.

=> une république sociale

I. La refondation républicaine : Restaurer la légalité et réconcilier (justice)



Chartres après la
Libération, août 1944

Photographie de Robert
Capa,
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/polemique-sur-la-tondue-de-chartres-cinq-cles-pour-comprendre-6821301>

I. La refondation républicaine : Restaurer la légalité et réconcilier (justice)

STATISTIQUES DE L'EPURATION

POLICE NATIONALE

Renseignements Généraux
de la Haute - Vienne
-:-1-1-:-

no 4346

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉTAT FRANÇAIS

LIMOGES, le 23 Octobre 1944

Le Commissaire Principal
Chef de Service

à

Monsieur le PRFET de la HAUTE-VIENNE
1ère Division - 2ème Bureau

L I M O G E S
-:-1-1-:-

OBJET : a/s nombre des personnes arrêtées, déferées aux tribunaux
etc... depuis la libération.

Comme suite à votre communication téléphonique de ce jour,
j'ai l'honneur de vous fournir ci-après les renseignements
demandés :

1°. Nombre total des personnes arrêtées depuis la libération
jusqu'à ce jour : 660

2°. Nombre des personnes déferées aux tribunaux : 348

3°. Nombre des personnes libérées : 114

4°. Nombre total des personnes ayant fait l'objet d'un ju-
gement d'un tribunal militaire, d'une Cour martiale ou d'une
Cour Spéciale de Justice : 240

5°. Nombre des personnes ayant fait l'objet d'un jugement
et qui ont été :

a) condamnées : 118

b) exécutées : 80 (quatre condamnés à mort depuis le 6.
10.1944 n'ont pas encore été exécutés).

c) condamnées aux travaux forcés : 16

d) condamnées à une peine d'emprisonnement : 18

e) acquittées : 114.

Copie transmise à :
M. le Commissaire Divisionnaire
Chef du Service Régional des R.G.
LIMOGES

Le Commissaire Principal:



L'épuration a d'abord été exercée par des juridictions exceptionnelles issues de la Résistance sous le nom de « *cours martiales, tribunaux militaires ou encore tribunaux populaires* » avant que l'Etat installe des tribunaux réguliers; mais il y eu aussi une épuration « extra-judiciaire » qui aurait concerné 210 personnes.

Il s'agit de juger des actes de collaboration avec l'ennemi entre le 16 juin 1940 et la Libération.

La fin de la guerre
Dossier documentaire
Service éducatif
Archives départementales
de la Haute-Vienne

<https://archives.haute-vienne.fr/venir/vous-etes-enseignant/concours-de-la-resistance/la-fin-de-la-guerre-1944-1945>

I. La refondation républicaine : Restaurer la légalité et réconcilier (justice)

LE RETABLISSEMENT DE L'ORDRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

STATISTIQUES RELATIVES A LA REPRESSION DES FAITS
DE COLLABORATION ET DES ACTIVITES ANTI-NATIONALES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

SITUATION AU 31 JANVIER 1945

- I -

I - Nombre total de personnes arrêtées par mesure administrative depuis la Libération 59
(le total des personnes arrêtées administrativement et par l'autorité judiciaire s'élève à (831))

II - Décisions du Préfet :

I) Nombre total de personnes ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral 59

2) Répartition des décisions du Préfet :

a) Nombre de personnes mises à la disposition de la Justice militaire 94

b) nombre de personnes non internées déferées au Parquet :

Cour de Justice 382

Chambre Civique 8

Juridictions de Droit Commun 82

III - Nombre de personnes dont la situation n'est pas encore réglée 230

- II -

I - Décisions Judiciaires :

Justice Militaire :

Nombre de personnes :

a) condamnées à mort 4

b) " aux Travaux forcés 76

c) " à des peines diverses 8

d) Acquittées

- III -

I - Décisions Préfectorales

a) nombre de personnes ayant fait l'objet d'une décision d'éloignement 0

b) Nombre de personnes ayant fait l'objet d'une mesure d'assignation à résidence 0

c) Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un internement administratif 59

d) Nombre de personnes libérées 293

- IV -

COUR DE JUSTICE -

Nombre de personnes :

a) condamnées à mort 5

b) " aux travaux forcés 11

c) " à des peines diverses 24

d) Relaxées ou acquittées 0

- V -

CHAMBRE CIVIQUE -

a) Nombre de personnes frappées d'indignité nationale ... 8

b) acquittées 0

- VI -

Nombre de dossiers à l'instruction dans ces différentes juridictions

512 informations ont été ouvertes.

Le rétablissement de l'ordre passe aussi par l'épuration, notamment administrative dont voici les statistiques pour le département de la Haute-Vienne au 31 janvier 1945 qui montrent une grande variété des sanctions prises, de la condamnation à mort à la dégradation civique.

La libération de Limoges
Dossier documentaire
Service éducatif
Archives départementales de la Haute-Vienne

<https://archives.haute-vienne.fr/venir/vous-etes-enseignant/concours-de-la-resistance/la-liberation-de-limoges>

I. La refondation républicaine : Refonder le lien avec la nation (élections, SU)

LES ELECTIONS

L'Echo du Centre, 28 avril 1945



Le 29 avril 1945, les citoyens votent pour la première fois depuis 1936 pour élire leurs conseillers municipaux. C'est aussi la première fois que les femmes votent en France.

Les résultats montrent la progression des partis de gauche dans tout le département et la rivalité entre le Parti Communiste et la Section Française de l'Internationale Ouvrière (Parti socialiste). Ils profitent de leur action dans la Résistance tandis que les anciens partis sont quasi absents, déconsidérés par la compromission de certains de leurs membres avec l'Etat français.

La libération de Limoges
Dossier documentaire
Service éducatif
Archives départementales de
la Haute-Vienne

<https://archives.haute-vienne.fr/venir/vous-etes-enseignant/concours-de-la-resistance/la-liberation-de-limoges>

CONSTITUTION

PRÉAMBULE

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la

Extrait du préambule de la constitution adoptée le 27 octobre 1946.

<https://www.reseau-canope.fr/enseigner-la-resistance/indexation/combats>

=> Une République démocratique

-Résurgence des questions coloniales

Les émeutes et la répression en Algérie : Sétif mai 1945

Le 8 mai, jour de la capitulation allemande, alors que partout ailleurs des cortèges officiels se déploient sans incidents, à Sétif la manifestation dégénère au moment où la police tente de s'emparer des banderoles et drapeaux algériens arborés par des manifestants. Une fusillade éclate, dont l'origine reste controversée. Des manifestants se ruent sur les Européens, faisant 29 morts et des dizaines de blessés. Des incidents ont lieu l'après-midi même à Bône, puis à Guelma. L'insurrection s'étend aux campagnes, autour de Sétif, jusqu'à la mer, et le lendemain, autour de Guelma. Au total, on dénombre 109 morts et 245 blessés.

La répression est terrible : supervisée par le général Duval, commandant de la division de Constantine, une reprise en main militaire de grande envergure est ordonnée avec ratissage des zones insurgées, arrestations en masse et, souvent, exécution des suspects, bombardements aériens et navals. Le bilan officiel des opérations de répression, fixé arbitrairement à un maximum de 1 500 morts, suscite l'incrédulité. Des estimations officieuses donnent des chiffres bien plus élevés : 5 000 ou 6 000, de 6 000 à 8 000, ou encore de 15 000 à 20 000... La répression à Guelma, dirigée par le sous-préfet Achiary, a été très meurtrière : le bruit court que des centaines de personnes ont été arrêtées sans raisons sérieuses et fusillées par les miliciens sur une période de plusieurs semaines.

L'enquête sur la répression qui a suivi les manifestations, menée peu après les événements par Marcel Reggui, un Tunisien converti au catholicisme et établi à Guelma -, en donne une idée effrayante. Mais si l'enquête dénonce courageusement les responsabilités du sous-préfet Achiary - « *Lui seul a déclenché, puis entretenu par ses exigences, la plus impitoyable répression que l'Algérie ait jamais connue* » - et du préfet de Constantine Lestrade-Carbonnel, qui aurait accepté de faire disparaître les cadavres des victimes dans des fours à chaux, elle ne fournit pas une explication convaincante des faits [...].

Guy Pervillé, Sétif, 1945 L'acte I de la rébellion, l'Histoire, collections, avril-juin 2022.

II. Un projet de société issu du CNR

- L'intervention de l'Etat dans l'économie pour la reconstruction et l'indépendance
- La mise en place d'un Etat providence.

1 Le programme du CNR

« Les représentants unis au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés de rester unis après la Libération :

1. Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République (GPRF) formé par le général de Gaulle [...].
3. Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres [...].
4. Afin d'assurer l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel [...].
5. Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a. Sur le plan économique : le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, des sources d'énergie, des ressources du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques [...].

b. Sur le plan social : un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence [...] ; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy ».

Extrait du programme du CNR, 15 mars 1944.

2 Les nationalisations de l'après-guerre

Les usines Renault

Les compagnies aériennes. Création d'Air France

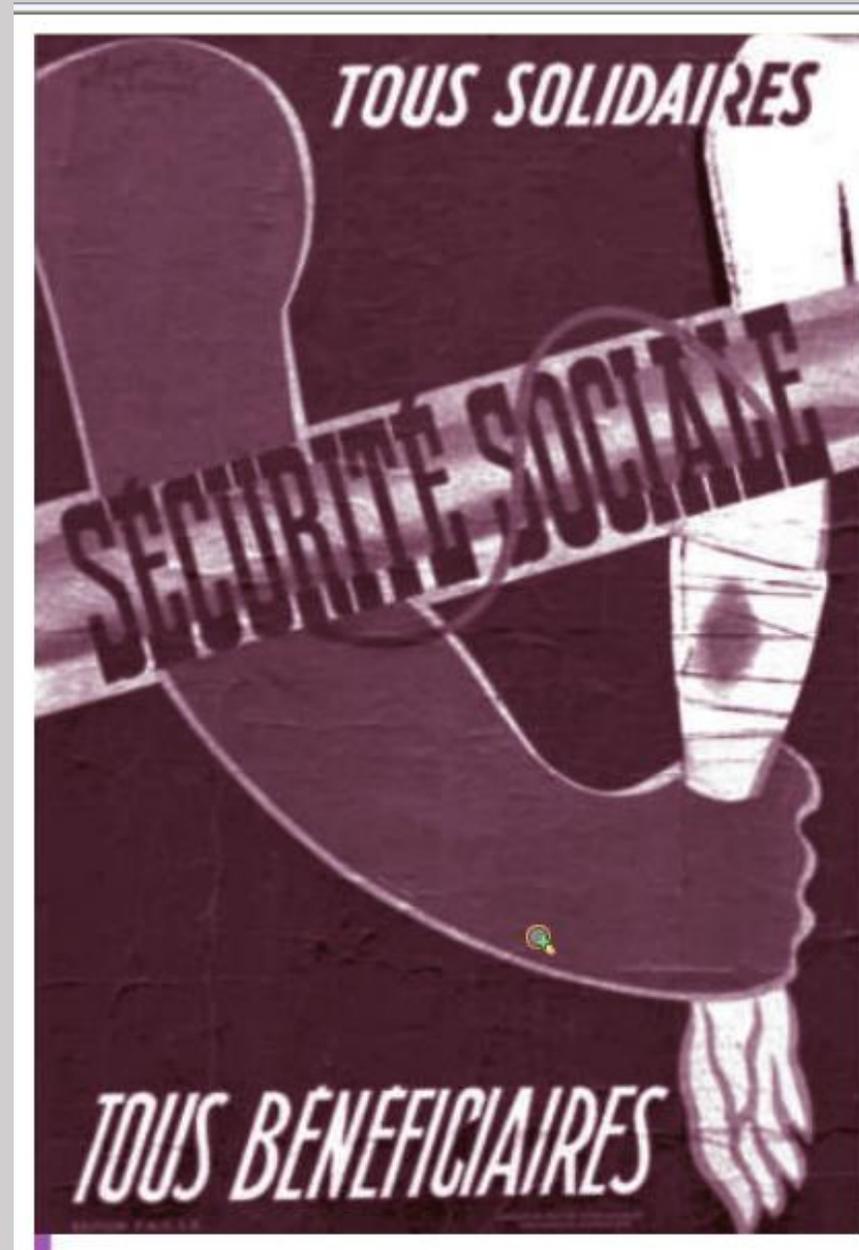
La Banque de France, le Crédit Lyonnais, la Société générale

La production et la distribution de l'électricité et du gaz. Création d'Électricité de France (EDF) et de Gaz de France (GDF)

34 compagnies d'assurances

Les houillères (mines de charbon). Création de Charbonnages de France

Le Crédit foncier, le Crédit agricole, le Crédit populaire



3^e Histoire : Le programme du CNR 15 mars 1944 et les réformes de la Libération

Analyser et comprendre un document

1. Que veut rétablir le CNR après la Libération de la France ?
2. Qu'est-il prévu pour ceux qui ont collaboré avec le Régime de Vichy ?
3. Pourquoi le général de Gaulle est évoqué dans ce texte ?
4. Soulignez en rouge les réformes politiques, en noir les réformes économiques et en vert les réformes sociales prévues par le CNR.
5. Complétez le tableau suivant à l'aide des documents p. 182-183

	Politique	Economique	Social
Réformes réalisées à la Libération			

Merci de votre attention.